

Réponse à une consultation 25.03.2024

Révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires et révision de l'ordonnance sur les émoluments de l'OSAV

economiesuisse préconise de suspendre la présente révision totale. En soutenant l'initiative parlementaire 22.441 Une protection des plantes moderne, c'est possible et la motion 21.4164 Reconnaissance de l'homologation des produits phytosanitaires par l'UE, le Parlement a indiqué la direction à suivre. Il est temps de moderniser fondamentalement la procédure d'homologation et sa mise en œuvre.